



Ligue de Football des Pays de la Loire  
**CR d'Organisation des  
Compétitions Seniors Masculins**



**PROCÈS-VERBAL N°06**

---

<b>Réunion du :</b>	01.09.2020
<b>Pilotes du Pôle :</b>	Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT
<b>Présidence :</b>	Gabriel GÔ
<b>Présents :</b>	Claude BARRE – René BRUGGER – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Denis MICHAUD – Guy RIBRAULT – Yannick TESSIER
<b>Assiste :</b>	Oriane BILLY
<b>Excusé :</b>	Gilles SEPCHAT

---

**Préambule :**

M. Claude BARRE membre du club CHATEAU GONTIER FC (528431)  
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)  
M. Gabriel GÔ, membre du club ROUILLON ET. De LA GERMINIERE (524226)  
M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)  
M. Alain LE VIOL, membre du club THOUARE SUR LOIRE (502138)  
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

**1. Appel**

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**\*Dispositions particulières :**

le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal suivant est adopté sans modification :

- PV N°05 du 25.08.2020.

## 3. Coupe de France

### ➡ Reports

La Commission acte le report des rencontres suivantes :

- Match n°22880337 : STE PAVACE AS 1 / DEGRE FC 1  
*A jouer le Mercredi 02 Septembre 2020 à 19h30*
- Match n°22880468 : LE MANS GLONNIERES US 1 / CONLIE US 1  
*A jouer le Mercredi 02 Septembre 2020 à 20h15*
- Match n°22880472 : PIRIAC TURBAL ASM 1 / ST JOACHIM FC BRIERE 1  
*A jouer le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h00*
- Match n°22880419 : AVESSAC FEGREAC SC 1 / VERTOU ES FOOT 1  
*A jouer le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h00*

La Commission rappelle que :

- Les clubs qualifiés à l'issue de ces rencontres : continuent en Coupe de France,
  - Pour les matchs joués le Mercredi 02 Septembre 2020, le club qualifié jouera le Dimanche 06 Septembre 2020.
- Les clubs éliminés à l'issue de ces rencontres : entreront en tour 2 en Coupe Pays de la Loire Seniors.

### ➡ Homologation des résultats des rencontres du Tour 1

La Commission homologue les résultats des rencontres du Tour 1, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

### ➡ Tirage au sort du 2<sup>ème</sup> tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 2<sup>ème</sup> tour qui auront lieu le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé. Les équipes participantes à ce 2<sup>ème</sup> tour sont les suivantes :

- Les 145 équipes qualifiées du Tour 1,
- Les 41 équipes de niveau Régional 2.

#### ➔ Préparation du tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour

La Commission procède à la préparation du tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour. Les équipes participantes seront les suivantes :

- Les 93 équipes qualifiées du Tour 2,
- Les 12 équipes de niveau National 3,
- Les 22 équipes de niveau Régional 1,
- Invité : St Pierre et Miquelon.

Le tirage de ce 3<sup>ème</sup> tour sera effectué après répartition des équipes en 4 chapeaux.

#### 4. Coupe Pays de la Loire Konica Minolta

##### ➔ Engagements

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées, soit : 594 équipes.

##### ➔ Tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 1<sup>er</sup> tour qui auront lieu le Dimanche 06 Septembre 2020 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

#### 5. Bilan de la réunion de rentrée des clubs de N3 et R1

##### ➔ Bilan

La Commission constate que lors de cette présentation, il y a eu 39 connexions. Les clubs ont répondu présent à cette réunion de rentrée.

Les divers thèmes présentés ont éclairé les participants sur les différents aspects du calendrier, des Championnats, des évolutions ou rappels sur les règlements, des actions du délégué, des explications sur le protocole COVID 19, et de l'annonce de la mise en place d'un nouveau guide du club.

Rappel : la réunion de rentrée pour les équipes de Régional 2 et Régional 3 se tiendra le Lundi 07 Septembre 2020.

#### 6. Courriers – Courriels – Questions diverses

RAS.

#### 7. Calendrier des réunions

➔ **Prochaine réunion** : Sur convocation. Le 09 Septembre à 10h00 au siège de la LFPL à St Sébastien sur Loire.

**Le Président de séance**

Gabriel GÔ



**Le Secrétaire de séance**

René BRUGGER

